

position ne l'a apprécié pas. Il a dit que l'industrie agricole marche tout à fait bien. Il a sorti un certain nombre de chiffres sur les revenus.

C'est parfaitement vrai, il en a cité sur le revenu de la graine de colza, du lin, des pommes de terre et de plusieurs produits pour lesquels il y a eu en 1969 une certaine augmentation du revenu comptant. Mais indépendamment de ces statistiques sélectives dont s'est servi le ministre, il ne peut éluder le fait que pour 1969, le revenu en argent comptant des cultivateurs, tel que l'indique le BFS, a baissé au total de 167 millions de dollars au Canada. Pour ma propre province de la Saskatchewan, il a baissé plus que cela, c'est-à-dire de 177 millions de dollars. Dans l'Alberta, il a diminué de 77 millions de dollars et dans le Manitoba de 12 millions. Cela signifie naturellement que dans d'autres régions du Canada ce revenu a augmenté. On peut néanmoins démontrer, je crois, que dans l'ensemble du Canada, l'industrie agricole se trouve dans une situation très grave et cela a des répercussions profondes sur le pays.

Bien sûr, le ministre d'État (M. Lang), a tenté de montrer à la Chambre que le gouvernement avance sur tous les fronts pour régler le problème avec lequel l'agriculture canadienne est aux prises. Il a dit aussi qu'un comité spécial a recommandé un nouveau régime de contingentement. Mais, naturellement, il a omis de dire que ces recommandations ont été laissées entièrement de côté lorsque le gouvernement a présenté son programme pour la prochaine campagne agricole. Je pourrais illustrer par d'autres exemples l'inconséquence du ministre d'État.

Une chose en particulier sur laquelle j'ai attiré l'attention de la Chambre ce matin montre bien l'attitude du gouvernement envers les questions agricoles. Lorsque j'ai demandé au ministre si l'on allait faire quelque chose en faveur des préposés aux éleveurs qui auront un grand surcroît de travail du fait des détails administratifs du programme LIFT tel que l'a présenté le gouvernement, il m'a répondu qu'on avait obtenu des compagnies d'éleveurs l'engagement de s'en occuper. Il n'a nullement indiqué, dans sa réponse à ma question, si l'on avait consulté les employés de ces compagnies, ou même leurs syndicats. D'après mes renseignements, il n'y a pas de doute que les compagnies d'éleveurs s'occupent des livrets de permis. Quant aux autres formules, je ne suis pas au courant de tous les détails. Sauf erreur, cependant, la confusion règne et il existe cer-

[M. Burton.]

tainement une zone grise qu'on devrait examiner davantage.

Je pense que les compagnies d'éleveurs et leurs employés ne sont pas satisfaits de cet aspect du programme. C'est un fait que le fermier consulte son agent d'éleveur et cela prend du temps. On pourrait se demander pourquoi ne pas consulter le représentant de l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies? Le personnel de cet organisme a été désigné pour administrer ce programme. Pourquoi n'assure-t-il pas la liaison? Pourquoi les secrétariats municipaux dans l'Ouest du Canada ont-ils refusé quand on leur a demandé de s'en occuper? En fin de compte, ils ont obtenu une sorte d'approbation de la part des compagnies d'éleveurs et ils ont accepté que leurs employés s'occupent de certains aspects de cette affaire. Voilà un autre exemple de la maladresse administrative qui caractérise presque tous les aspects des programmes agricoles du gouvernement depuis les deux ans que je suis à la Chambre.

Il me paraît opportun de tenir un débat sur l'agriculture aujourd'hui, étant donné que la Commission de planification a enfin présenté son rapport—je devrais plutôt dire qu'enfin le gouvernement a rendu le rapport public. De nombreuses recommandations y exigent une étude approfondie, et le temps me manque aujourd'hui pour aborder toutes ces questions. Toutefois, je voudrais savoir pourquoi il semble y avoir tant de réticence dans les recommandations à traiter l'agriculture comme une industrie au lieu de l'envisager du point de vue de ceux dont c'est le moyen de subsistance, du point de vue des collectivités et de celui de toute la société canadienne. Il faudra, à mon avis, mettre l'accent ailleurs si nous voulons trouver les solutions appropriées à ce que l'on sait être des problèmes difficiles. En outre, comme on l'a signalé, la Chambre est saisie d'un projet de loi sur la question. La loi sur les grains du Canada est conçue comme le moyen d'introduire un jour le système de classification selon la teneur en protéine. Le gouvernement avait inscrit la mesure sur la liste de projets de loi d'il y a un an, mais il ne l'a pas présentée. Cette année, elle figurait de nouveau sur la liste de projets de loi à venir, mais le gouvernement a attendu des mois et des mois avant de la soumettre. Apparemment, il lui a fallu poursuivre les consultations avec le Conseil des grains du Canada et avec d'autres groupes, à la suite de quoi il nous a finalement présenté le projet de loi.